

**ASSOCIATION SPORTIVE
ROCHETTOISE**

**ASRD
ATHLETISME SECTEUR LA ROCHETTE
DAMMARIE LES LYS**

STATUTS ET CONVENTIONS

CONVENTION D'ANIMATION SPORTIVE

"ACTIVITE ATHLETISME"

ENTRE : ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE
domiciliée à la MAIRIE de la ROCHETTE
77000 - MELUN

ET : L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE DAMMARIE
domicilié à la MAIRIE
77190 - DAMMARIE-LES-LYS

pour l'animation conjointe d'une SECTION ATHLETISME.

1 - DENOMINATION : SEINE 77 - ATHLETISME
Dammarie - La Rochette

2 - OBJECTIFS :

Assurer la promotion, la pratique, la vitélicité et le développement de l'athlétisme dans le cadre de la communauté urbaine par une plus large audience.

- organiser le développement de l'initiation au niveau des jeunes de 6 à 12 ans par une large information et dans la recherche d'une motivation pédagogique adaptée nouvelle et renouvelée.

- structurer un perfectionnement de qualité.

- permettre une sensibilisation à la compétition.

- optimiser l'utilisation des moyens disponibles :
 - . installations : stades, gymnases
 - . encadrement.

3 - AUDIENCE :

Elle reçoit le renfort d'animation et de prospection de la Ville de Dammarie.

Les adhérents privilégiés seront issus des villes de Dammarie et La Rochette.

4 - ADMINISTRATION :

Le support administratif et comptable est assuré par l'Association Sportive Rochettoise. Elle reste donc dépendante en première phase de cette association dont elle est issue.

5 - STRUCTURES

BUREAU DIRECTEUR

- PRESIDENT
- VICE-PRESIDENT
- SECRETAIRE
- SECRETAIRE ADJOINT
- TRESORIER
- TRESORIER-ADJOINT

CONSEIL DE SECTION

- Conformément aux statuts de l'AS ROCHETTOISE
- Mandat 3 ans renouvelable par 1/3 chaque année
- Nombre de membres mini 6 - maxi 12
- Une réunion par trimestre minimum
- Le Conseil comportera 2 membres de droit
 - I délégué de l'AS ROCHETTOISE
 - I délégué de l'O.M.S. DAMMARIE.

ENCADREMENT

- Origine LA ROCHETTE au départ, renforcé par DAMMARIE.

I entraîneur responsable technique

I ou 2 moniteurs

Sera modulé suivant les effectifs et les circonstances.

6 - INSTALLATIONS :

A - LA ROCHETTE

- 1°/ STADE : - Route de BROLLES LA ROCHETTE/VILLAGE
 - avec piste en cendrée de 400m - 6 couloirs
 - 7 en ligne droite (110m)
 - sauts tous temps : 2 hauteurs
 - 2 longueurs - triple-saut - 1 perche
- 1 cage métallique disque marteau
- 2 lançoirs poids
- lancer javelot sur pelouse (2)

Toutes ces installations sont en bon état.

- 2°/ Possibilités d'utiliser des parcours de cross très modulés et sélectifs dans la forêt domaniale mitoyenne au stade.

- 3°/ GYMNASE : 24m x 36m - utilisé en hiver -
 - situé sur le stade -
 - équipé de sautoir en hauteur et sautoir à la perche.

Toutes ces installations sont en bon état.

- 4°/ MATERIEL : Toutes ces installations disposent d'équipement et de matériels en nombre suffisant et en bon état.

B - DAMMARIE-LES-LYS

1°/ STADE : JEAN ZAY

Utilisé par le Lycée Joliot Curie

- 1 piste 400m - cendrée - (6 couloirs - 7 en ligne droite (110m)
Equipements à compléter

2°/ GYMNASSE PIERRE DE COUBERTIN
40m x 20m

3°/ EQUIPEMENT - MATERIEL

A compléter

Utilisation mixte avec scolaires.

7 - ENTRAINEMENTS :

Eté : Stade Hiver : Gymnase

Orientés en fonction de la nature et de l'équipement des installations.

LA ROCHETTE

- . Seniors - Juniors - Cadets - Minimes
Masculins / Féminins

- . Mardi - Vendredi : 17h30 à 19h Stade ou Gymnase
Dimanche matin : 10h à 12h Stade

DAMMARIE-LES-LYS

- . Initiation - Jeunes et débutants -
Poussins - Benjamins -
Minimes débutants -

- . Mercredi : 17h30 à 19h Stade ou Gymnase
Samedi après-midi : 14h à 17h Stade

Ces horaires peuvent changer en fonction des circonstances. (disponibilité des installations, des animateurs et des effectifs).

8 - ANIMATIONS :

- Des animations périodiques seront prévues -
test performances -
- et projections VIDEO - pour motiver les athlètes.

9 - TRANSPORT :

ENTRAINEMENT : par leurs propres moyens

COMPETITION : par car ou voitures personnelles -
athlètes - dirigeants - parents.

10 - VETEMENTS : (à charge des athlètes)

Maillots : sans manche - couleur bleu ciel
parement rouge.

Culottes : rouge

11 - COTISATIONS : ANNUELLE par MEMBRE ACTIF identique à
celle pratiquée à l'AS ROCHETTOISE.

Pour la saison 1989/1990 :

. Seniors - Juniors	335 F
. Juniors - scolaires cadets	
Minimes	280 F
. Poussins-Benjamins	230 F
. Ecole Athlétisme	190 F

12 - VISITE MEDICALE :

OBLIGATOIRE à chaque début de saison

GRATUITE au CENTRE MEDICO-SPORTIF aux PINCEVENTS LA
ROCHETTE

13 - RESSOURCES DE L'ASSOCIATION :

- . Produit des cotisations versées par les Membres.
- . Subventions éventuelles - de l'Etat - de la Région -
du Département - des Communes - des Etablissements
Publics
- . Du produit des fêtes et manifestations, des intérêts
et redevances de biens et valeurs qu'elle pourrait
posséder
- . De toute autres ressources qui ne seraient pas
contraires aux lois en vigueur.

Les subventions communales directes ou indirectes se feront :

1ère année : 60 % LA ROCHETTE
 40 % DAMMARIE-LES-LYS

3ème année : en proportion du nombre des adhérents
 habitant chaque commune et prise en
 charge des adhérents extérieurs aux
 deux communes - à 50% par chacune
 d'elles

2ème année : Répartition intermédiaire.

14 - GESTION FINANCIERE :

. Au départ, un fond de roulement est mis à disposition en avance par l'AS ROCHETTOISE.

. En cas de cessation d'activité, ce fond doit être restitué à l'AS ROCHETTOISE et le solde partagé en fonction de la règle d'attribution des subventions (chapitre I2 - 3ème année).

Le COMITE DIRECTEUR de l'AS ROCHETTOISE conservera la gestion comptable avec une situation mensuelle. Chaque semestre, celle-ci pourra être diffusée.

15 - ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA SECTION :

Elle aura lieu en fin d'année sportive en SEPTEMBRE.

16 - LE BUREAU devra se réunir 4 fois par an minimum.

17 - Cette CONVENTION a une durée d'un an - à dater du 1er SEPTEMBRE 1989 - reconductible automatiquement.

- Chaque partenaire pourra résilier cette convention avec un préavis de trois mois.

- Cette convention expérimentale, après une période transitoire de 1 à 3 ans pourra être aménagée avec l'accord des deux Villes.
- Cette convention pourra être éventuellement élargie à d'autres Villes de la Communauté Urbaine.

16.06.89

Le Président
de l'AS ROCHETTOISE

René HUARD



Le Président
de l'Office Municipal
des Sports
de DAMMARIE-LES-LYS

Jean-Marie LUCES
OFFICE MUNICIPAL
DES SPORTS
DE DAMMARIE-LES-LYS
(Seine-et-Marne)

Mairie de Dammarie-les-Lys
77190

PREFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE

ASSOCIATIONS

(loi du 1^{er} juillet 1901)

RECEPISSE DE DECLARATION

N° de dossier: 2/11517

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association;

Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée;

le préfet de la Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Certifie avoir reçu de M. Patrick SABLE
Président

demeurant 345, avenue de Bir Hakiem
77350 - LE MEE SUR SEINE

une déclaration en date du 16/12/1997
par laquelle il-elle fait connaître la constitution d'une association ayant pour titre:

ATHLETISME SECTEUR LA ROCHETTE DAMMARIE LES LYS

dont le siège social est situé: Maison des Associations
Impasse des Pincevents

77000 - ROCHETTE (LA)

ainsi que deux exemplaires des statuts de ladite association,

MELUN, le 16 décembre 1997

Le préfet
pour le préfet et par délégation,
le directeur de l'administration générale et de la
réglementation,

Catherine Acacio



Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1^{er} : La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1^{er} juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association. Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1^{er} juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

ETIENNE). *Objet*: sauvegarder l'ensemble patrimonial de l'église de Liverdy-en-Brie pour lui conserver sa place dans la société actuelle, tant sur le plan spirituel qu'architectural. *Siège social*: 12, rue de la Forêt, 77220 Liverdy-en-Brie. *Date de la déclaration*: 12 décembre 1997.

2692 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **DES PAYS, DES PEUPLES: DES AVENTURES**. *Objet*: découvrir et faire connaître à tout public d'autres cultures, d'autres pays (coutumes, modes de vie...) par des voyages d'aventure. *Siège social*: mairie, 77450 Esbly. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1997.

2693 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **FOOTBALL-CLUB DE MAGNY-LE-HONGRE**. *Objet*: promouvoir la pratique et le développement du football. *Siège social*: mairie, 77700 Magny-le-Hongre. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1997.

2694 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **AMICALE DU COLLEGE LE SEGRAIS**. *Objet*: créer la solidarité entre les membres du personnel; organiser des activités récréatives pour ses membres. *Siège social*: collège Le Segrais, place Gaston-Defferre, 77185 Lognes. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1997.

2695 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **ASSOCIATION CULTURELLE D'ECHANGE FRANCO-MAGHREBINE (A.C.E.F.M.)**. *Objet*: éducation et culture par l'enseignement de la langue arabe aux jeunes et aux enfants de la ville de Thoiry. *Siège social*: chez M. Bourosain (Ahmed), 5, allée du Parc, tour A, 77400 Thoiry-sur-Marne. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1997.

2696 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **ASSOCIATION DU CORPS SANITAIRE TUNISIEN, SECTION FRANCE (A.C.S.T.F.)**. *Objet*: plusieurs sections correspondant aux différentes catégories professionnelles composeront l'association en Tunisie; l'existence de la section A.C.S.T.F. est indépendante de celle des autres sections; la section A.C.S.T.F. regroupe les professionnels de la santé; développer les collaborations entre ces professionnels; aider les étudiants et les chercheurs à terminer leur spécialisation; aider les malades tunisiens, dont l'état le nécessite, à se faire soigner à l'étranger; organiser une entraide entre ses membres. *Siège social*: laboratoire médical, 14, rocade Croix-Saint-Georges, 77600 Bussy-Saint-Georges. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1997.

2697 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **AMÉLIORONS NOTRE VIE À CHELLES (ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DÉFENSE DES HABITANTS DU QUARTIER NORD DE CHELLES)**. *Objet*: information et défense des habitants du quartier nord de Chelles pour tout ce qui concerne l'environnement de Chelles, notamment l'aménagement du territoire, les services, les loisirs; protection de l'environnement, sécurité des biens et des personnes, actions sociales, impôts locaux. *Siège social*: 20, rue Marcel-Lestat, 77500 Chelles. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1997.

2698 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **PISTE D'INITIATIVE CULTURELLE ASSOCIES MADAGASCAR (P.I.C.A.M.)**. *Objet*: mettre en œuvre toutes les initiatives, les pistes et les recherches afin de promouvoir l'image culturelle de Madagascar, en créant des liens humains nécessaires à la construction et au développement du pays; développer le rapprochement franco-malgache dans tous les domaines et particulièrement les échanges culturels, sportifs, scientifiques et économiques; informer sur la vie actuelle et les réalisations de Madagascar; organiser des voyages, sorties, visites, dîners, bals ou tout autre manifestation culturelle et sportive. *Siège social*: chez M. et Mme Raharinosy, 6, allée de l'Éscopette, 77186 Noisiel. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1997.

2699 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **RECHERCHE CONSERVATION VEHICULES ET MATERIELS MILITAIRES HISTORIQUES**. *Objet*: rechercher, restaurer et conserver tous types de véhicules et matériels militaires (char, canon,

etc.) dans un but de conservation des souvenirs du patrimoine historique et militaire de notre histoire et participation à des manifestations du souvenir. *Siège social*: château de Champretôt, 77120 Chailly-en-Brie. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1997.

2700 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **COKTELS EVENEMENTS**. *Objet*: promouvoir la création artistique vivante; création et diffusion de programmes artistiques vivants en tous lieux. *Siège social*: 5, chemin de la Porte-Verte, 77144 Montévrain. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1997.

2701 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **DES BOUCLES ET DES HOMMES**. *Objet*: redonner au mot écologie son véritable sens; en particulier, défendre les groupes humains vivant en bord de Marne, leurs rapports avec le milieu où ils vivent, leur habitat, leurs activités; défendre et promouvoir notre identité culturelle, en organisant des manifestations dans les lieux où nous vivons et où nous travaillons. *Siège social*: chez M. Zeraï (Pyousseff), 2, allée Louis-Pinot, 77410 Précy-sur-Marne. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1997.

2702 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **CHLOROPHYLLE**. *Objet*: diffusion des facteurs naturels d'hygiène vitale, techniques corporelles de bien-être, somatologie, relaxation par le toucher; pouvoir bénéfique des mains. *Siège social*: chez Mme Assoulène (Clémentine), 10, square Dorique, 77240 Cesson. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1997.

2703 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **VOYAGES SCOLAIRES CHARLES-LE-CHAUVE**. *Objet*: tout voyage et séjour organisé pour les professeurs du lycée Charles-le-Chauve. *Siège social*: lycée Charles-le-Chauve, 2, rue Bodin-de-Boismortier, 77680 Roissy-en-Brie. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1997.

2704 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE PETANQUE**. *Objet*: pratique de la pétanque jeu provençal. *Siège social*: maison des associations, impasse des Pincevents, 77000 La Rochette. *Date de la déclaration*: 16 décembre 1997.

2705 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **EPI**. *Objet*: diffusion d'informations au sujet de la prévention des maladies par une approche alimentaire équilibrée; entraide avec le milieu de la recherche médicale et autre en faveur d'une action sociale de prévention des maladies et pollutions diverses. *Siège social*: 15, rue Edouard-Vaillant, 77390 Verneuil-l'Étang. *Date de la déclaration*: 16 décembre 1997.

2706 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **ATHLETISME SECTEUR LA ROCHETTE DAMMARIE-LES-LYS**. *Objet*: pratique de l'athlétisme sur et hors stade en loisir et compétition. *Siège social*: maison des associations, impasse des Pincevents, 77000 La Rochette. *Date de la déclaration*: 16 décembre 1997.

2707 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **ASSOCIATION DES ELUS DE L'AVENIR POUR LE MEE**. *Objet*: soutenir, par tout moyen, l'action des élus de gauche du Mée-sur-Seine. *Siège social*: chez Mme Khalil (Martine), 115, rue Denis-Papin, 77350 Le Mée-sur-Seine. *Date de la déclaration*: 18 décembre 1997.

2708 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **MORGAN KART TEAM**. *Objet*: promouvoir les pilotes de kart et d'automobile et, d'une façon générale, toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet. *Siège social*: 6, hameau du Bois-d'Amour, 77176 Savigny-le-Temple. *Date de la déclaration*: 18 décembre 1997.

2709 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **ASSOCIATION POUR LA JEUNESSE (M.T.C.L.J.)**. *Objet*: aider l'expression culturelle et artistique dans l'esprit jeune (musique, théâtre,

CONVENTION D'ANIMATION SPORTIVE

"ACTIVITE ATHLETISME"

Entre: ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE
Domiciliée à la Mairie de La Rochette
77000 - Melun

et: L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE DAMMARIE-LES-LYS
Domicilié à la Mairie
77190 - Dammarie-lès-Lys

1 - DENOMINATION : SEINE 77 - ATHLETISME
La Rochette / Dammarie

2 - OBJECTIFS :

Assurer la promotion, la pratique, la vitalité et le développement de l'Athlétisme dans le cadre de la communauté urbaine par une plus large audience.

-Organiser le développement de l'initiation au niveau des jeunes de 6 à 12 ans par une large information et dans la recherche d'une motivation pédagogique adaptée nouvelle et renouvelée.

-Structurer un perfectionnement de qualité.

-Optimiser l'utilisation des moyens disponibles:
 . Installations: stades, gymnases
 . Encadrement

3 - AUDIENCE :

Elle reçoit le renfort d'animation et de prospection des deux villes à travers de l'O.M.S. pour Dammarie-lès-Lys et de l'A.S.R. pour La Rochette.

Les adhérents privilégiés en seront issus.

4 - ADMINISTRATION :

Le support administratif et comptable est assuré par l'Association Sportive Rochettoise. Elle reste donc dépendante de cette association dont elle est issue.



5 - Structure :

Bureau Directeur

- . Président
- . Vice-Président
- . Secrétaire
- . Secrétaire Adjoint
- . Trésorier
- . Trésorier Adjoint

Conseil de Section

- . Conformément aux statuts de l'A.S.R.
- . Mandat de 3 ans renouvelable par 1/3 chaque année.
- . Nombre de membres mini 6 / maxi 12.
- . Une réunion par trimestre minimum.
- . Le Conseil comportera 2 membres de droit:
 - 1 Délégué de l'A.S.Rochettoise.
 - 1 Délégué de l'O.M.S. Dammarie-lès-Lys

Encadrement

- . 1 Entraîneur responsable technique
- . Moniteur(s) en nombre suffisant fonction des effectifs et des circonstances.

6 - Installations :

La Rochette

- . Stade: Route de Brolles La Rochette/Village avec:
 - piste en cendrée de 400m/6 couloirs
 - sautoirs tous temps: 2 hauteurs
 - 1 perche
 - 2 longueurs/triple-saut
 - lancer de javelot sur pelouse
- Toutes ces installations sont en bon état.

. Possibilités d'utiliser des parcours de cross très modulés et sélectifs dans la forêt domaniale mitoyenne au stade.

- . Gymnase: 24m x 36m situé sur le stade avec:
 - sautoir en hauteur et à la perche
 - salle de musculation

Toutes ces installations sont en bon état.

.Matériels: Toutes ces installations disposent d'équipement et de matériels en nombre suffisant et en bon état.

Dammarie-lès-Lys

.Stade: Jean Zay avec piste en cendrée de 400m/6 couloirs

.Equipement à compléter.

.Gymnase Jacques Anquetil

.Matériels et équipement à compléter.

7 - Entraînements :

Orientés en fonction de la nature et de l'équipement des installations ainsi que des conditions météorologiques.

La Rochette

.Mardi & Vendredi: 17h30 à 20h30

.Dimanche: 10h à 12h

Dammarie-lès-Lys

.Jeudi: 17h30 à 20h

En fonction des effectifs un entraînement supplémentaire devra être trouvé en début de semaine pour soulager celui du mardi à La Rochette.

Ces horaires peuvent être changer en fonction des circonstances (disponibilité des installations, des animateurs et des effectifs).

8 - Transports :

.Entraînements: par leurs propres moyens.

.Compétitions: voitures personnelles des athlètes-dirigeants-parents ou par car lorsque la distance et le nombre l'exigent.

9 - Vêtements :

.Maillots: Couleur bleu / rouge

.Culottes: Rouge

10 - Cotisations :

Cotisation annuelle par membre actif identique à celle pratiquée à l'A.S.R.

Pour la saison 91/92: Vétérans:	400 Frs
Seniors:	400 Frs
Seniors scolaires:	320 Frs
Cadets	320 Frs
Juniors:	320 Frs
Minimes:	270 Frs
Benjamins:	270 Frs
Poussins:	230 Frs
Ecole d'Athlétisme:	230 Frs
Course sur route:	300 Frs

11 - Visite médicale :

Obligatoire à chaque début de saison

Gratuite pour les adhérents au Centre Médico-Sportif des Pincèvents à La Rochette.

12 - Ressources de l'association :

- .Produit des cotisations versées par les membres actifs
- .Subventions éventuelles de l'Etat, de la Région, du Département, des Communes, des Etablissements Publics ou Privés
- .Du produit des fêtes et manifestations, des intérêts et redevances de biens et valeurs qu'elle pourrait posséder
- .De toutes ressources qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur
- .Chaque Commune se laisse le droit d'octroyer une subvention fonction de ses critères propres et du nombre d'adhérents:

-La Rochette:

- .Alloue une subvention globale qui permet à la section de payer les entraînements sur sa commune, les frais de déplacements au cours des compétitions, l'achat de petits matériels, les frais généraux de fonctionnement et dépenses diverses

- ..Fournie le matériel et l'équipement nécessaire

- .Entretien les installations mises à la disposition de la section

-Dammarie-lès-Lys:

- .Alloue une subvention qui permet à la section de payer les frais de déplacement, l'achat de petits matériels, les frais généraux de fonctionnement et dépenses diverses

.Apporte un soutien logistique à la section au fur et à mesure des besoins(car, stage, maillots...).

.Fournie le matériel et l'équipement nécessaire. /

.Entretien les installations mises à la disposition de la section.

13 - Gestion Financière

Un fond de roulement est mis à disposition par l'A.S.R.

En cas de cessation d'activité, ce fond doit être restitué à l'A.S.R. et le solde partagé en fonction des subventions allouées.

Le Comité Directeur de l'A.S.R. conservera la gestion comptable avec une situation mensuelle. Chaque semestre, celle-ci pourra être diffusée.

14 - Assemblée Générale Annuelle de la Section :

Elle aura lieu en fin d'année sportive au mois de septembre.

Le Bureau devra se réunir 4 fois par an minimum. /

15 - Durée de la Convention :

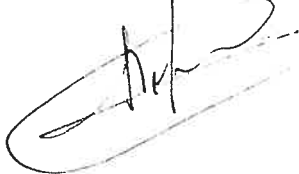
La Convention est valable pour l'année sportive en cours. Elle est reconductible automatiquement. Chaque partenaire pourra résilier cette Convention avec un préavis de trois mois.

Cette Convention pourra être éventuellement élargie à d'autres villes de la communauté urbaine.

La Rochette le:

Le Président de
l'A.S.Rochettoise

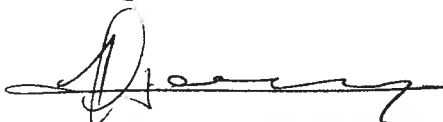
Marcel MITON



Le Président
de la Section
Seine 77 Athlétisme

Michel FAURE

le 11.06.92



Le Président de
l'O.M.S.
Dammarie-lès-Lys

Jean-Marie LUCET

